



# FS R SSA – STOP AU BLABLA

LA FS DE DECEMBRE 2025, REPORTEE AU 16 JANVIER 2026, S'EST DEROULEE SOUS LA PRESIDENCE DU MCSHC MARGERY A L'ECOLE DU VAL DE GRACE. A L'ORDRE DU JOUR L'ETAT DES LIEUX DE LA CHAINE PREVENTION DU SSA, LA PRESENTATION DE L'INSTRUCTION DEDIEE A L'ENVIRONNEMENT, LA PRESENTATION DU MEMENTO RPS, LA PRESENTATION DU RISQUE LIE A L'AMIANTE...

Le directeur central propose de faire un audit afin d'avoir une visualisation sur les moyens au niveau de la chaîne prévention et environnement.

La **CFDT** prendra naturellement en compte les résultats de cette enquête. Toutefois, face à la souffrance persistante des agents de la prévention, n'est-il pas urgent d'agir sans attendre ? L'audit engagé par le directeur, s'il a le mérite d'exister, ne saurait justifier l'inaction actuelle.

Ce temps d'analyse, s'il n'est pas accompagné de premières réponses concrètes, laisse nos revendications en suspens et, surtout, la chaîne prévention dans une situation d'isolement préoccupante.

## INSTRUCTION ENVIRONNEMENT

Cette note sert à organiser la chaîne du SSA en matière d'environnement avec la spécification de chaque rôle : DCSSA, Bureau BMRE, chef de site, chef de service, chargé d'environnement.

A noter qu'il est bien spécifié que la fonction de chargé d'environnement prime sur le grade des chefs de service. Quelques modifications au projet d'instruction seront apportées avant le vote définitif.

Texte d'ordre général, cette instruction, comme les précédentes, ne réglera pas les problématiques et inquiétudes ni la sur-

charge de travail des agents. Une fois encore, le travail réglementaire est fait mais sans plus.

## ETAT DES LIEUX DE LA CHAINE PREVENTION

La chaîne de prévention subie des préoccupations actuelles majeures (résultats de l'enquête 2025) :

- Inquiétude sur le périmètre de responsabilité liée à la création des CMA Zonaux ;
- Insuffisance du temps dédié à la prévention pour certains agents « multi-casquettes » ;
- Besoin de soutien et d'accompagnement personnalisés.

Différentes mesures sont prises :

- Renforcement des ressources dédiées ;
- Rappel de la responsabilité des organismes et des bonnes pratiques ;
- Organisation de réunions d'échange ;
- Renforcement des formations, sensibilisations et accompagnements personnalisés ;
- Renforcement des audits conseils.

La **CFDT** demande qu'un point d'étape sur les mesures engagées soit présenté lors d'une prochaine formation spécialisée.

**SERVICE  
DE SANTÉ  
DES ARMÉES**

## FS R SSA – STOP AU BLABLA

*Vos élus constatent un écart préoccupant entre les retours formulés en FS réseau et la réalité vécue sur le terrain.*

*C'est pourquoi, dans les bilatérales, les instances et aux côtés des militants, ils s'emploient à documenter et à rendre visibles les difficultés rencontrées par la chaîne prévention, afin qu'elles soient enfin reconnues et traitées de manière concrète.*

### RAPPORT ANNUEL DE LA MEDECINE DE PREVENTION DU PERSONNEL CIVIL DU MINISTERE DE LA DEFENSE POUR L'ANNEE 2024

On observe une part croissante des médecins qualifiés militaires : +59 % entre 2023 et 2024

L'externalisation de la médecine de prévention reste importante avec 19 marchés ou conventions signées représentant un budget de 4 644 867 euros.

A la question sur la méthodologie de recrutement des médecins, le MC GERAULT a spécifié qu'il s'attachait à la qualité du recrutement et non pas à l'appartenance du candidat (militaire ou civil).

Beaucoup de maladies professionnelles sont dues à des troubles musculosquelettiques (TMS).

La **CFDT** demande le plan d'action pour ce sujet qui handicape grandement les personnels civils, mais surtout parce que, au vu des données, les actions de sensibilisation ne semblent pas suffire.

La **CFDT** a une nouvelle fois demandé que les chiffres de ce rapport soient extraits pour le SSA, afin que les spécificités du service soient analysées, sans succès pour l'instant.

A noter que le secteur de Rennes est une zone en difficulté, alors même que la région est transformée avec la fermeture de 2 CMA et la création du CMA Zonal de Rennes.

### MEMENTO RPS

Ce document a été transmis aux chefs d'organisme. Il est important qu'ils s'en saisissent et que ce ne soit pas seulement les chargés de prévention qui s'en préoccupent.

Il se compose de fiches réflexes avec des fiches pratiques présentant les rôles des acteurs impliqués, avec des numéros utiles.

Comme le demandait la **CFDT**, une distinction est faite dans le memento entre TPS et RPS, avec deux fiches bien différentes.

Dans ce memento, une différenciation a été bien faite entre l'équipe pluridisciplinaire (prévention primaire et secondaire) et le groupe d'analyse (prévention tertiaire).

Ce dernier est constitué à la discrétion du chef d'organisme, selon la situation.

La **CFDT** remarque trop souvent que les chefs d'organismes hésitent à se saisir de ces deux groupes. Il est important de dépasser cette « peur » du « mauvais élève » et de prendre en compte et traiter les situations qui trop souvent s'éternisent et entraînent des arrêts maladies.

Le suivi des mesures se fait au travers du PAPRI Pact.

Les formations ministérielles liées aux RPS sont disponibles au CFMD à Paris ou au CFD de Bourges ou en e-learning.

## FS R SSA – STOP AU BLABLA

Vos retrouverez ce memento avec les fiches associées sur [20250702 NP DRHMD-SRP5 memento.pdf](#)

### PLAN D' ACTIONS MRE 2026

11 grands thèmes :

- Santé et sécurité au travail ;
- Risque routier ;
- Risque de chute de plain-pied ;
- Risque chimique ;
- Risques psychosociaux ;
- DUERP et bonnes pratiques ;
- Prévention contre l'incendie ;
- Radioprotection ;
- Environnement ;
- Transport matières dangereuses ;
- Veille réglementaire.

La **CFDT** interroge sur la mise en place des DUERP genrés dans chaque établissement. Une réponse positive nous est faite.

La **CFDT** se félicite de la mise en place de DUERP genré afin d'avoir une approche différenciée pour les femmes et les hommes. Dans des métiers, secteurs ou services majoritairement féminins, ces risques tendent à être invisibilisés et sous évalués. L'exposition à un même risque peut avoir des effets différents sur la santé des femmes et des hommes.

Pour la **CFDT** prendre en compte ces expositions et impacts différenciés dans

l'évaluation des risques professionnels et dans le DUERP permet d'élaborer des plans de prévention plus adaptés à la réalité du travail. L'enjeu est de réduire les inégalités de santé et d'améliorer les conditions de travail pour toutes et tous.

Par ailleurs la **CFDT** demandera mi-juin un état des lieux de ce plan d'action avec des chiffres comparés et des données fiables et pouvant être analysés.

### POINT AMIANTE

Il est important de prévenir le risque amiante

Où ? dans des bâtiments anciens, gaines, conduites, locaux techniques

Quand ? maintenance, petits travaux, interventions d'urgence

Comment ? évaluation des risques, mise à jour DTA, vérification amiante, habilitation des intervenants, sensibilisation du personnel.

Pour la **CFDT**, il est indispensable d'avoir un recensement de tous les bâtiments SSA contenant de l'amiante. Le chef d'organisme doit exploiter les documents techniques et une communication à l'ensemble des agents doit être faite.

*La **CFDT** continuera de porter avec détermination la voix des agents. Elle exige des actes concrets, dans le respect des droits fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail. Celles-ci ne se négocient pas : elles relèvent de la responsabilité pleine et entière de l'employeur.*

Paris, le 16 janvier 2026